

Mise à l'enquête complémentaire (C)
N° CAMAC : 246824

A. AVIS D'ENQUETE		Référence communale :	
Données générales		Compétence M ou ME (*) (ME) Municipale Etat	
1.	Commune (*) :	Paudex	
2.	Lieu-dit :		
	et/ou adresse (*) :	Chemin de la Paudèze 8	
3.	Coordonnées (E / N) (*) :	2541335 / 1151550 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)	
4.	No de parcelles (*) :	156 261	
5.	No ECA :	105 379 378	
6.	Note recen. architectural :		
Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)			
7.	Propriétaire (*) :		
	Nom, Prénom :	COTTET PIERRE-ALAIN	Raison sociale :
	Adresse :	Chemin de la Paudèze 6	Tél. : 079 717 20 37
	NPA / Localité :	1094 PAUDEX	E-mail : colinet4@bluewin.ch
Promettant acquéreur :			
	Nom, Prénom :		Raison sociale :
	Adresse :		Tél. :
	NPA / Localité :		E-mail :
Droit distinct et permanent :			
	Nom, Prénom :		Raison sociale :
	Adresse :		Tél. :
	NPA / Localité :		E-mail :
8.	Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 R ATC)		
	Projet nécessitant :	[X] Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC	
	Nom, Prénom :	STÉPHANE COTTET	N° REG : REG/2022/9638
	Profession :	architecte	
	Raison sociale :	STEPHANE COTTET ARCHITECTE SÀRL	E-mail : mail@stephanecottet.ch
	Adresse :	Rue du Centre 20	Tél. : 026 402 50 02
	NPA / Localité :	1752 VILLARS-SUR-GLÂNE	Fax :
9.	Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)		
	<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input checked="" type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
	<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
	<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
	<input type="checkbox"/> Transformation(s)		
10.	Description de l'ouvrage (*) :		
	Déplacement de l'ascenseur à voiture - bâtiment A selon enquête en cours P-134-71-1-2025-ME		
11.	Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)		

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtrir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de [m²] *(cocher aussi la question 105a.)*
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie *(pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)*
c) Le projet implique une atteinte à un biotope *(voir aussi la question N° 107)*
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : *(voir la question N° 38)* I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : 243251 N° FAO : P-134-71-1-2025-ME
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du _____ au _____

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
- 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
- 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
- 05 Office fédéral des routes (OFROU)
- 07 Swisscom
- 08 La Poste
- 10 Canton
- 11 Entreprise de droit public d'un canton
- 15 Commune
- 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
- 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
- 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
- 23 Caisse maladie, SUVA
- 24 Banque, fond immobilier, holding financière
- 31 Usine d'électricité privée
- 32 Usine à gaz privée
- 33 Chemin de fer privé
- 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
- 42 Coopérative de logement
- 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
- 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
- 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
- 61 Particulier et hoinie
- 63 Organisation internationale, ambassade
- 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : PIERRE-ALAIN COTTET

Raison sociale :

Adresse : Chemin de la Paudèze 6

Tél. : 079 717 20 37

NPA / Localité : 1094 PAUDEX

E-mail : colinet@bluewin.ch

21. Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom : COTTET STEPHANE

Raison sociale : STEPHANE COTTET ARCHITECTE SÀRL

Adresse : Rue du Centre 20

Tél. : 026 402 50 02

NPA / Localité : 1752 VILLARS-SUR-GLÂNE

E-mail : mail@stephancottet.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction [\(aide\)](#) (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur Construction particulière

31. Type d'ouvrage (*) :

Approvisionnement en eau / énergie

- 11 Alimentation en eau
- 12 Usines d'électricité et réseaux
- 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
- 14 Chauffage à distance
- 19 Autre
- 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées

Elimination des déchets

- 22 Ordures ménagères
- 23 Autres déchets

Infrastructure routière, parking

- 31 Routes nationales
- 32 Routes cantonales
- 33 Routes communales
- 34 Route, place de stationnement
- 35 Parking couvert

Autre transport et communication

- 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
- 42 Constructions pour les bus et tramway
- 43 Constructions pour la navigation
- 44 Constructions pour les transports aériens
- 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
- 49 Autres constructions vouées aux transports

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 246824

- Education, recherche, santé, loisirs, culture
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
 - 52 Formation supérieure ou recherche
 - 53 Hôpital
 - 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
 - 55 Autre établissement de santé spécialisé
 - 56 Installation de loisirs et de tourisme
 - 57 Eglise et bâtiment à but religieux
 - 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
 - 59 Salles omnisports et salles de sport
- Autres infrastructures
- 61 Aménagement de berges et barrages
 - 62 Constructions pour la défense nationale
 - 69 Autres infrastructures
 - 71 Maison individuelle à un logement, isolée
 - 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
 - 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
 - 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
 - 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
 - 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
 - 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- Agriculture, sylviculture
- 81 Construction agricole
 - 82 Construction sylvicole
 - 83 Améliorations foncières
- Industrie, artisanat, commerce, services, administration
- 91 Fabrique, usine, atelier
 - 92 Halle, dépôt, silo, citerne
 - 93 Bât. administratif, bureaux
 - 94 Bât. commercial, magasin
 - 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
 - 96 Autres hébergements de courte durée
 - 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 5 m | <input type="checkbox"/> 10 m | <input type="checkbox"/> 25 m | <input checked="" type="checkbox"/> 50 m |
| <input type="checkbox"/> 100 m | <input type="checkbox"/> 250 m | <input type="checkbox"/> 500 m | <input type="checkbox"/> 1000 m |

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

- | | |
|---|--|
| <p>35. Dans un plan général d'affectation (PGA)</p> <p>Dans un plan partiel d'affectation (PPA)</p> <p>Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)</p> | <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> |
| <p>Nom et/ou No de la zone :</p> | ZONE D'HABITATION DE FAIBLE DENSITE 15 LAT A |
| <p>36. Secteur de protection des eaux :</p> | <input type="checkbox"/> Au <input checked="" type="checkbox"/> ÜB (Si zones S, cocher la question N° 115) |
| <p>37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire</p> <p>(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)</p> | <input type="checkbox"/> |

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.

(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

- | | | |
|--|---|---|
| <p>40. Alimentation en eau de boisson :</p> <p>41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :</p> | <input checked="" type="checkbox"/> Réseau public
<input checked="" type="checkbox"/> Existante
Distance [m] : 30 à 50m | <input type="checkbox"/> Alimentation privée
<input type="checkbox"/> Projetée |
|--|---|---|

Ramassage des déchets

- | | |
|---|---|
| <p>42. a) Conteneurs ordures ménagères</p> <p>b) Différenciés</p> <p>c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs</p> | <input checked="" type="checkbox"/> Existant <input type="checkbox"/> Projeté
<input type="checkbox"/> Existant <input checked="" type="checkbox"/> Projeté
<input checked="" type="checkbox"/> |
|---|---|

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (*distribution de la directive DCPE 501 par la commune*)
 Piscine fixe (*voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357*)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.
Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m ²]	1993			
61.	Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	1993			
62.	Surface bâtie [m ²] (B)	202	447	106	543
63.	Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	228	820.50	138	910.5
	dont consacrée au logement [m ²]	228	820.50	138	910.5
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.27
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0,45
65.	Cube SIA [m ³]	806	4165	556	4971
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] <i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>	0			
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) <i>Honoraires et TVA compris</i>	0	CFC 1 à 5 [CHF]		0

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)
- | | | |
|--|----------------|----------------|
| Nb total de nouveaux bâtiments | Avec logements | Sans logements |
| Nb total de bâtiments transformés | | |
| Nb total de bâtiments démolis
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i> | | |

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81.	Couverts, garages extérieurs				
82.	Places non couvertes				
83.	Total (<i>à reporter sous question N° 10</i>) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>				
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>				

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 246824

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

*Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement***Fiche bâtiment [1]****B1 Type de travaux [\(aide\)](#) (*) :**

Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :

 Assainissement énergétique Assainissement système de chauffage Transformations / rénovations intérieures Changement d'affectation Agrandissement chauffé Agrandissement non chauffé Installation solaire thermique Installation solaire photovoltaïque Autres travaux de transformation**B2 N° de parcelle (*) :****B3 N° ECA :***En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.***B4 Rue/lieu (*) :****B5 Dénomination du bâtiment :****B6 Nombre d'entrées avec adresse :****CARACTERISTIQUES DU BATIMENT****B7 Catégorie de bâtiment (*) :**

Classe :

B8 Surface au sol du bâtiment [m²] :**B9 Surface brute utile des planchers [m²] :****B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] :**Pour les activités [m²] :**B11 Cube SIA [m³] :****B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :****B13 Nombre total de logements après travaux (*) :**Nb 1 pce :
Nb 4 pce :Nb 2 pce :
Nb 5 pce :Nb 3 pce :
Nb 6 pce ou plus :**B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :****CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE**Aide pour la saisie: [lien](#)**B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :**

Principal:

Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur
principal [KW] :**B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :**

Pour générateur principal:

Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Principal:

Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Pour générateur principal:

Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : Oui Non**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture : Matériau, couleur :
Mode de couverture, couleur :
Type de fermeture : Stores Volets
b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 Oeaux (cocher aussi la question No 408)

45. a) Ascenseur, monte-charge: Electrique Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble téléréseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 48. Qh (MJ/m ² .an) : | Informations complémentaires : |
| Qhli (MJ/m ² .an) : | Informations complémentaires : |

453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72.

Surface de référence énergétique

- SRE : Informations complémentaires :

- | | | |
|--|--------------------------|------|
| 465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation | <input type="checkbox"/> | EN 6 |
| 468. Serres artisanales ou agricoles chauffées | <input type="checkbox"/> | EN 7 |
| 474. Halles gonflables | <input type="checkbox"/> | EN 8 |

Installations techniques du bâtiment

- | | | | |
|------|---|--------------------------|--------|
| 449. | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées | <input type="checkbox"/> | 75 |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) | <input type="checkbox"/> | 65A |
| | b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) | <input type="checkbox"/> | 65B |
| | c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art 68c BI ATC) | <input type="checkbox"/> | Annexe |

- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible) EN-VD-5

- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m Annexe

456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou

- #### 461 Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables

- 462 Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire [] EN-VD-3

- 463 Installation de ventilation [] EN-VD-4

- 464 Installation de réfrigération / humidification [1 EN-VD-5

- 466 Installation de production d'électricité par combustible [1 EN 9

- 475 Résidences secondaires 11 EN-VD-3

Divers

- 470 Installation de chauffage en plein air [] EN-VD-100

471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN

- #### 473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage

- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation

476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD-15

477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application

Précisez l'article :

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtrir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (*)
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtrir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtrir) (*)
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtrir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. a) Le projet implique un défrichement de [m²] :
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif) Annexe
- b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. *(voir aussi la question 13b)*
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN

La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#).

- | | |
|---|---|
| - Inondations par crues des cours d'eau (INO) <input checked="" type="checkbox"/> | - Chutes de pierres et blocs (CPB) <input type="checkbox"/> |
| - Laves torrentielles (LTO) <input checked="" type="checkbox"/> | - Effondrement ou affaissement (EFF) <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain permanent (GPP) <input type="checkbox"/> | - Avalanches (AVA) <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain spontané (GSS) <input checked="" type="checkbox"/> | - Ruissellement (RUI) <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Inondations par remontée de lac (LAC) <input type="checkbox"/> | |

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'[ECA](#) afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.

- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtrir, voir questions 12 et 102)

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants
Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

- 112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. 53
- b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif. 53
- 112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu. 53 B
- 112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense). 53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

- 112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)
- Logements à loyers modérés (LLM) 54
- Logements adaptés avec accompagnement (LADA) 54
- Logements étudiants (LE) 54
- Logements à loyers abordables (LLA) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire) Annexe
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux**Annexes**

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :
 la rive d'un lac d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un cours d'eau sous voûte

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) Ouvrage d'infiltration
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin 52

Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité) 62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF) Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES**Locaux occupant des travailleurs**

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr 43, 51, 64
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour la production en série 43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art. 1 OLT4) 43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail 51

Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) 64
154. Installations de production d'énergie (EIE)
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
 Raffinerie de pétrole
 Installation géothermique (plus de 5 MWth)
 Installation thermique (plus de 100 MWth)
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon 43, 64

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux 43
156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale 43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m ²] : Surface de vente effective (<i>sans les entrepôts et les parkings</i>) [<input type="checkbox"/>] Inférieure à 2000 m ² [<input type="checkbox"/>] De 2000 à 5000 m ² [<input type="checkbox"/>] Supérieure à 5000 m ² (EIE) [<input type="checkbox"/>] Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m ²	[<input type="checkbox"/>]	43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	[<input type="checkbox"/>]	43

Métaux et machines

158.	Métaux et machines [<input type="checkbox"/>] Aciéries (EIE) [<input type="checkbox"/>] Vieux métaux (EIE) [<input type="checkbox"/>] Aluminium (EIE) [<input type="checkbox"/>] Métaux non ferreux (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
------	---	------------------------------	--------

Bois

159.	Bois et traitement du bois [<input type="checkbox"/>] Panneaux d'agglomérés (EIE) [<input type="checkbox"/>] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
------	---	------------------------------	--------

Chimie

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrains [<input type="checkbox"/>] Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) [<input type="checkbox"/>] Stockage de plus de 1000 t (EIE) [<input type="checkbox"/>] Transformation (> de 5000 m ² ou 10'000 t/an) (EIE) [<input type="checkbox"/>] Synthèse de produits	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	[<input type="checkbox"/>]	43, 64

Alimentation

163.	Produits alimentaires	[<input type="checkbox"/>]	43
164.	Produits agro-alimentaires	[<input type="checkbox"/>]	43, 64

Autres matériaux

165.	Arts graphiques	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	[<input type="checkbox"/>]	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) [<input type="checkbox"/>] Cimenteries (EIE) [<input type="checkbox"/>] Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	43, 64

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m ³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m ² , mais inférieur à 50'000 m ³	[<input type="checkbox"/>]	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m ² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	[<input type="checkbox"/>]	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [<input type="checkbox"/>] De 50'000 à 500'000 m ³ [<input type="checkbox"/>] De plus de 500'000 m ³ (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	[<input type="checkbox"/>]	
204.	Installations de traitement des déchets [<input type="checkbox"/>] Inférieur ou égal à 1000 t/an [<input type="checkbox"/>] Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	43
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	[<input type="checkbox"/>]	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	[<input type="checkbox"/>]	51

Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m ³	[<input type="checkbox"/>]	
		Retenue au dessus du terrain naturel	[<input type="checkbox"/>]	
		Volume d'eau permanent m ³ :	[<input type="checkbox"/>]	

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250. Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43	
251. Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52	
252. Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52	
253. Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52	
254. Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>		
255. Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52	
256. Fumières	<input type="checkbox"/>	52	
257. Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43	
258. Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43	
259. Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [] Capacité jusqu'à 5000 t/an [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64	
P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL			
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil			
300. Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43	
301. Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64	
302. Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64	
303. Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64	
304. Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64	
305. Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73	
306. Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64	
Laboratoires et cabinets			
307. Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64	
308. Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43	
309. Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64	
310. Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64	
312. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43	
Cimetières			
311. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43	
Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS			
Sport			
340. Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>		
350. Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>		
351. Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>		
352. Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>		
353. Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>		
354. Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>		
355. Stands de tir [] Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)			

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [] eau non chauffée	32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²	32, EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²	32, EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée	
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²	EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²	EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	[]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	[]	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[]	43
365.	Places de jeux	[]	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne	[]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	[]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	[]	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	[]	64
404.	Garages professionnels	[]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[]	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE) [] Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE) [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)	43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[] 63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[] 43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[] 43, 64
411.	Traitements, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[] 64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)	Annexe
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	[]
		ESTI TD7

Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)	[]	
417.	Entreprises avec micro-organismes	[]	
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	[]	Annexe

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

454.	Construction d'un abri PCI	[]	46
455.	Dispense de construction d'un abri PCI	[]	45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)	[]		Annexe
------	---	-----	--	--------

G. ANNEXES

90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art 69 al 1 bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.	[]		
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2	ME 2	Fourni 2
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [] Propriétaire [] Promettant acquéreur [] Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[]

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : *Paudex le 15.12.25*

STEPHANE COTTET ARCHITECTE

Architecte à Paudex sur Glâne

CH-1060 Paudex

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

15.12.2025

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	COTTET	Prénom :	PIERRE-ALAIN
Raison sociale :		Tél. :	
Adresse, N° (*) :	Chemin de la Pauzère 6	E-mail :	colinet4@bluewin.ch
N° postal (*) :	1094	Localité (*) :	PAUDEX

Lieu, date et signature (*) : *Paudex le 15.12.25*

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du au

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Tél. (*) : Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	COTTET PIERRE-ALAIN	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Chemin de la Paudèze 6		
Tél. :	079 717 20 37	E-mail :	colinet4@bluewin.ch
NPA :	1094	LOCALITE :	PAUDEX

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	STÉPHANE COTTET	RAISON SOCIALE :	STEPHANE COTTET ARCHITECTE SÀRL
Adresse :	Rue du Centre 20		
Tél. :	026 402 50 02	E-mail :	mail@stephanecottet.ch
NPA :	1752	LOCALITE :	VILLARS-SUR-GLÂNE